

« Projets Jeunesse de l'Oise Rurale (PJOR) » Année scolaire 2017-2018

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 19 MAI 2017

Dossier téléchargeable sur le site du Conseil départemental de l'Oise et le Portail Educatif de l'Oise

<http://www.oise.fr/projets-jeunesse-de-l-oise-rurale/>

<http://www.peo60.fr/projets-jeunesse-de-l-oise-rurale/>

PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le Département de l'Oise s'engage pour un développement équilibré de tous les territoires par un accompagnement des zones rurales dans le développement de leurs activités, y compris à destination des jeunes. Par ce dispositif, il soutient les initiatives locales qui permettent de favoriser le développement de lieux et temps de rencontres tout en mobilisant et valorisant la jeunesse.

Cette dernière est plurielle, de même que les valeurs et pratiques qui animent les jeunes. La période de transition entre l'enfance et l'âge adulte est une période clé durant laquelle le jeune se nourrit des échanges, rencontres, découvertes et expériences à sa portée.

Afin de l'accompagner dans cette étape de sa vie, les projets soutenus par le Conseil départemental devront contribuer à son épanouissement personnel mais aussi à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, tout en prenant en compte ses lieux de vie.

Par ce dispositif, le Département soutiendra les **projets hors temps scolaire et engageant des jeunes de 11 à 16 ans dans la vie de leur territoire.**

Dans un objectif global de **transmission de valeurs citoyennes**, les PJOR ont pour finalités de :

- Faciliter l'accès à des activités péri et extrascolaires dans des zones où l'offre est restreinte ou difficile d'accès ;
- Créer du lien social sur le territoire ;
- Impliquer les jeunes dans la vie locale ;
- Favoriser leur ouverture d'esprit, leur estime de soi et le respect d'autrui ;
- Contribuer à leur réussite éducative et leur insertion socioculturelle ;
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques éducatives et méthodes pédagogiques originales.

La conception d'un PJOR repose sur quatre étapes :

- **Diagnostic** : constater et identifier les besoins et attentes sur le territoire ;
- **Objectifs** : définir des objectifs précis pour remédier au(x) constat(s) ;
- **Définition du contenu** : proposer une démarche éducative, ayant pour but de rendre les jeunes acteurs du projet et d'en faire de futurs citoyens responsables, impliqués dans la vie de leur territoire.
- **Evaluation** : proposer une évaluation participative et en définir les modalités et critères.

Les approches et thématiques possibles sont nombreuses pour impliquer les jeunes : citoyenneté, tradition, mémoire, savoir-faire, solidarité, art, culture, patrimoine, histoire, environnement, sport, médiation.

Les projets à caractère purement évènementiel ou constituant un catalogue d'activités de consommation ne seront pas recevables.

PUBLIC

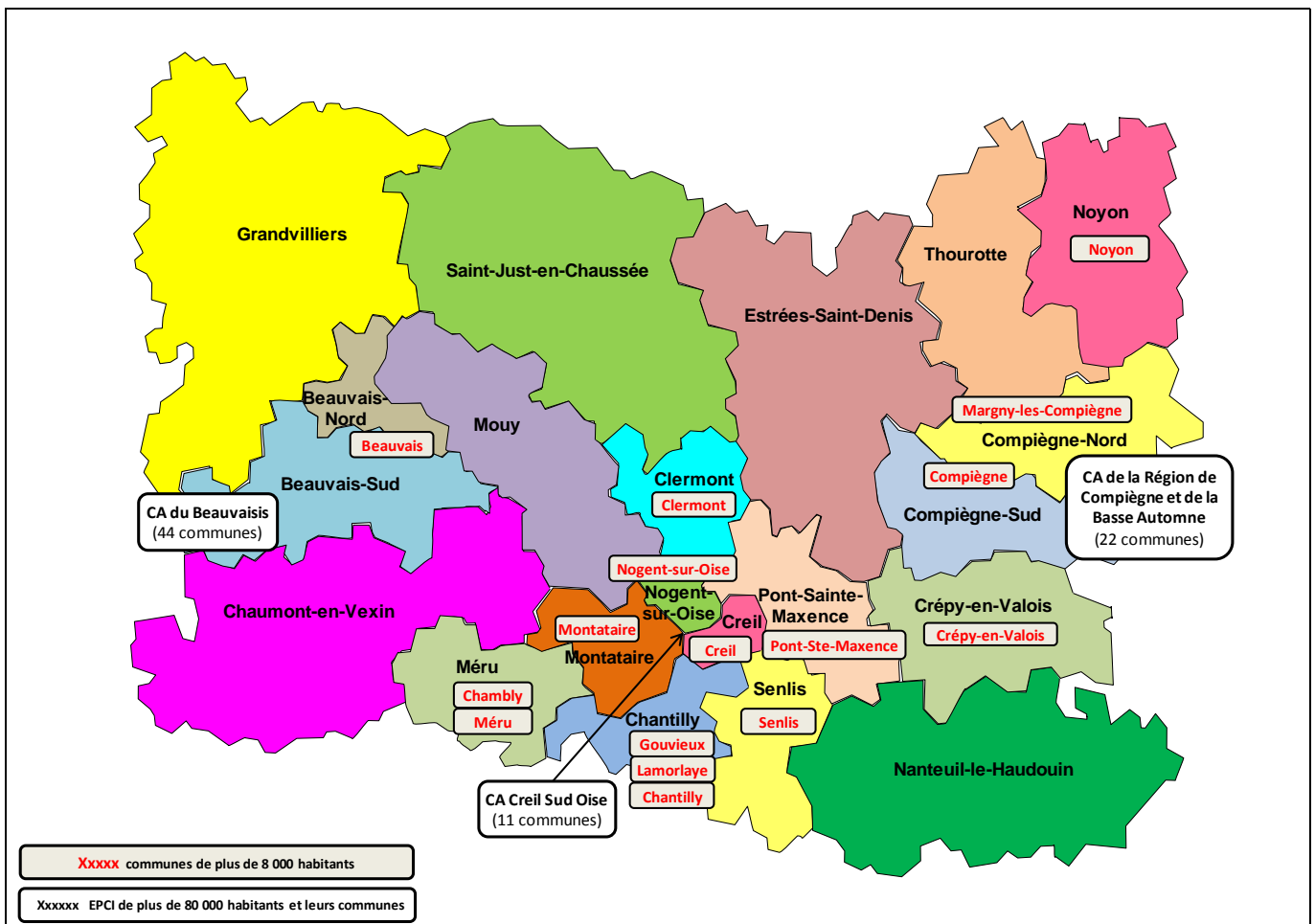
Les Projets Jeunesse de l'Oise Rurale doivent cibler les **jeunes de 11 à 16 ans, hors temps scolaire** (pause méridienne, soirée, mercredi, week-end, vacances).

Ils doivent se dérouler dans l'Oise mais le public visé ne doit pas résider dans les communes listées en annexe ni dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

ELIGIBILITE DES PORTEURS

- Le porteur de projet peut être une structure associative ou une collectivité territoriale et doit résider dans l'Oise.
- Ne peut être porteuse une commune de plus de 8 000 habitants ni une commune comprise dans un EPCI de plus de 80 000 habitants. (Cf. carte ci-dessous et liste en annexe).
- Tout EPCI de moins de 80 000 habitants peut être porteur de projet (à condition que le public cible ne réside pas dans une ville de plus de 8 000 habitants mais dans les autres communes de l'EPCI).
- Tout centre social rural ou foyer rural peut être porteur sans condition.
- Toute association peut être porteuse de projet (à condition que le public cible ne dépende pas des communes listées en annexe).
- Un collège ne peut pas être porteur.

PROJETS JEUNESSE DE L'OISE RURALE Communes et EPCI ne pouvant bénéficier du dispositif



Cf. Liste des communes en annexe

INSTRUCTION DES PROJETS

1) Critères de sélection

Les projets sont appréciés sur la base des critères suivants :

- ❖ Qualité du diagnostic : prise en compte des problématiques du territoire cible et des publics visés
- ❖ Qualité du projet et de ses objectifs
- ❖ Implication des jeunes dans la vie locale et développement de liens sociaux, voire intergénérationnels
- ❖ Implication de partenaires et du collège, le cas échéant
- ❖ Suivi du projet et démarche d'évaluation
- ❖ Cohérence du budget, part d'autofinancement et recherche de cofinancement

2) Instruction

Les dossiers sont instruits par le Conseil départemental de l'Oise, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Oise pour les projets impliquant des collèges.

3) Contractualisation et modalités de versement

L'intervention du Département est formalisée à travers des **conventions** le liant avec les porteurs de projet. Ces conventions sont signées pour une durée d'un an.

Le Conseil départemental verse 70% de la subvention après signature de la convention et le solde après remise et validation des bilans (d'activités et financier) au prorata des dépenses réglées.

4) Financement

- Taux d'intervention jusqu'à 40 % maximum du budget global

- Plafond de subvention fixé à 6 000 €

Pour tous les porteurs, un autofinancement sur fonds propres est obligatoire (par exemple, une part de subvention de fonctionnement affectée au projet, une part des aides à l'emploi dont bénéficie la structure, etc.).

- Pour les associations, sont prises en compte dans le budget global prévisionnel la mise à disposition de matériel, locaux, personnel, ou la valorisation du bénévolat, dans la limite de 30 % du budget global.

- Pour les collectivités locales (communes et intercommunalités), ne sont pas pris en compte dans les dépenses subventionnables les salaires et charges des employés permanents des collectivités.

Pièces à fournir

- Le dossier d'appel à projets complet et signé.
- Pour tous les porteurs : Relevé d'Identité Bancaire, Code SIRET, Code APE.
- Pour les associations : les statuts et la liste des membres du bureau et du Conseil d'administration entérinée par la dernière assemblée générale, accompagnés du récépissé délivré par la préfecture.

CALENDRIER PREVISIONNEL

➤ **Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 19 MAI 2017.**

- **Semaines 23 et 24** : auditions des nouveaux porteurs*
- **Juin/Juillet 2017** : instruction des dossiers et réunion du comité de pilotage.
- **Septembre 2017** : réunion de la commission permanente et notification aux porteurs des décisions prises.

** Les nouveaux porteurs auront à présenter oralement, lors d'une audition organisée par le Conseil départemental, leur projet en termes de contenu et budget mais aussi ses objectifs et enjeux pour le territoire et le public cibles. Le Conseil départemental se réserve le droit d'auditionner également les porteurs ayant déposé un dossier de reconduction.*

MODALITES PRATIQUES

Dans la mesure où seuls les dossiers finalisés et complets donneront lieu à instruction, il est recommandé de prendre l'attache, le plus en amont possible, de Clémence BOURCIER, chargée de projets éducation jeunesse (03 44 06 65 77 / clemence.bourcier@oise.fr), pour un accompagnement dans le montage du projet.

Les dossiers finalisés, complétés et signés sont à retourner **au plus tard le vendredi 19 mai 2017**

- par mail à l'adresse suivante : clemence.bourcier@oise.fr
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Oise
Direction générale adjointe Education, Jeunesse, Culture et Sports
Bureau du développement des dispositifs éducatifs et jeunesse
1, rue Cambry – CS 80941
60024 BEAUVAIS Cedex

PROJETS JEUNESSE DE L'OISE RURALE - Année scolaire 2017-2018

PRESENTATION DU PORTEUR

Collectivité Territoriale

Association

DENOMINATION :

Responsable juridique

Nom :

Prénom :

Statut :

Siège social

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

E-mail :

Ville :

Télécopie :

S'il s'agit d'une association,

- Date de création de l'association :

- Association créée sous l'égide de la loi 1901 :

oui

non

- Date de parution au JO :

N° :

But de l'association ou du service concerné pour les collectivités

PRESENTATION DU PROJET

INTITULE DU PROJET

--

RESPONSABLE(S) DU PROJET

Nom Prénom	Fonction	Contact (tél/mail)

DIAGNOSTIC

Problématiques repérées sur le territoire, besoins et attentes identifiés concernant les jeunes ciblés

--

Actions existantes ou déjà mises en œuvre sur le territoire pour les jeunes

--

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs doivent mettre en évidence les résultats que le porteur de projet cherche à atteindre. Ils devront être formulés avec précision, être réalistes et mesurables.

--

PUBLIC VISE PAR LE PROJET

Nombre	Tranche d'âge	Commune(s) de rattachement

DESCRIPTIF DU PROJET - Contenu et déroulement

Si le projet contient plusieurs actions, il est important de décliner chacune d'entre elles, de faire apparaître leur transversalité et leur cohérence globale par rapport au projet.

IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

Préciser de quelle manière les actions mises en œuvre permettent d'impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire et de créer du lien social.

MIXITE

Préciser en quoi le projet favorise la mixité (sociale, de genre, générationnelle, géographique, culturelle, etc.)

--

PERIODICITE DU PROJET

Indiquer les choix d'horaires et de fréquence (*pause méridienne, fin de classe et soirée, mercredi, week-end, vacances scolaires*)

--

LIEU(X) DE DEROULEMENT DU PROJET

--

SALARIE(S) ET/OU INTERVENANT(S) IMPLIQUE(S)

Nom Prénom	Fonction dans l'organisme	Rôle(s) dans le projet	Qualifications ou diplômes	Expériences particulières en lien avec le projet	Nb d'heures et coût horaire

PARTENAIRES ET ROLES (collèges, Etat, autres collectivités locales ou associations, entreprises, autres services du Conseil départemental, etc.)

Organisme(s)	Rôle et implication dans le projet (soutien logistique, financier, technique, humain, pédagogique, etc.)

SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

Outils permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du projet. (*réunions, questionnaires, sondages, etc.*). Indiquer à quel(s) moment(s) le projet sera évalué.

--

Résultat(s)

Résultat(s) attendu(s)*	Indicateur(s) retenu(s)**

* Les résultats doivent être la réponse aux objectifs fixés, en lien avec le diagnostic initialement établi.

** Un indicateur est un outil de mesure qui va permettre de vérifier que le résultat attendu est atteint.

VALORISATION DU PROJET

Indiquer si une restitution est prévue afin de présenter les réalisations éventuelles liées au projet

--

Préciser les actions envisagées permettant de communiquer autour du soutien du Département sur ce projet.

--

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU PROJET

--

BUDGET PREVISIONNEL

L'ensemble des postes de dépenses du projet doit être détaillé et des postes de dépenses peuvent être ajoutés au besoin. Préciser si les subventions ou autres recettes inscrites sont déjà acquises.

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		%
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	
- Achats . Fournitures . Matériel . Alimentation - Location mobilière . Véhicule . Mobilier - Location immobilière . Local . Terrain - Transports / Déplacements - Charges de structure . Electricité . Assurances . Frais postaux et téléphone . Autres (préciser) - Communication / Publicité - Coûts salariaux liés à l'action . Employés permanents . Vacataires - Prestations de services . Intervenants extérieurs . Entrées pédagogiques . Autres (préciser) - Autres (préciser)		- Auto financement . Fonds propres du porteur (mentionner si subvention de fonctionnement du CD60) . Valorisation du matériel, des locaux, des personnes (y compris bénévolat) : 30 % maximum - Participation des usagers - Mécénat/Parrainages/Dons - Subvention de l'Etat . CAF . Education Nationale . DRJSCS / DDCS . Autres (préciser) - Subvention de la Région (préciser le service concerné) - Subvention de l'Intercommunalité (préciser le service concerné) - Subvention de la Commune (préciser le service concerné) - Subvention du Département, direction de l'éducation et de la jeunesse : <u>aide sollicitée pour le projet</u>		
Total Dépenses		Total Recettes		

Apports en nature non pris en compte dans le budget global prévisionnel (*Prêt matériel, mise à disposition de locaux, terrain,...*)

Date et Lieu

Signature du responsable juridique

ANNEXE : Listes des communes et quartiers de la politique de la ville ne pouvant bénéficier du dispositif

❖ **COMMUNES DES EPCI DE PLUS DE 80 000 HABITANTS**

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis		Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise	Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
Allonne	Litz	Cramoisy	Armancourt
Auneuil	Maisoncelle-Saint-Pierre	Creil	Béthisy-Saint-Martin
Auteuil	Milly-sur-Thérain	Maysel	Béthisy-Saint-Pierre
Aux Marais	Le Mont-Saint-Adrien	Montataire	Bienville
Bailleul-sur-Thérain	La Neuville-en-Hez	Nogent-sur-Oise	Choisy-au-Bac
Beauvais	Nivillers	Rousseloy	Clairoix
Berneuil-en-Bray	Pierrefitte-en-Beauvaisis	Saint-Leu-d'Esserent	Compiègne
Bonlier	Rainvillers	Saint-Maximin	Janville
Bresles	Rémérangles	Saint-Vaast-lès-Mello	Jaux
Le Fay-Saint-Quentin	Rochy-Condé	Thiverny	Jonquières
Fontaine-Saint-Lucien	La Rue-Saint-Pierre	Villers-Saint-Paul	Lachelle
Fouquénies	Saint-Germain-la-Poterie		Lacroix-Saint-Ouen
Fouquerolles	Saint-Léger-en-Bray		Margny-lès-Compiègne
Frocourt	Saint-Martin-le-Noeud		Le Meux
Goincourt	Saint-Paul		Néry
Guignecourt	Savignies		Saintines
Haudivillers	Therdonne		Saint-Jean-aux-Bois
Herchies	Tillé		Saint-Sauveur
Hermes	Troissereux		Saint-Vaast-de-Longmont
Juignies	Velennes		Venette
Lafraye	Verderel-lès-Sauqueuse		Verberie
Laversines	Warluis		Vieux-Moulin

❖ **COMMUNES DE PLUS DE 8 000 HABITANTS**

Beauvais	Chambly	Chantilly
Clermont	Compiègne	Creil
Crépy en Valois	Gouvieux	Lamorlaye
Margny-lès-Compiègne	Méru	Montataire
Nogent sur Oise	Noyon	Pont Sainte Maxence
Senlis		

❖ **QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Communes	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
Beauvais	Saint Jean Saint Lucien Argentine
Clermont	Les Sables
Compiègne	Vivier Corax Clos des Roses La Victoire
Creil	Les Hauts de Creil
Crépy en Valois	Quartier Kennedy
Liancourt	Les Abords du Parc
Méru	Quartier de la Nacre
Montataire	Les Martinets
Nogent sur Oise	Les Coteaux Les Rochers L'Obier
Noyon	Beauséjour Mont Siméon
Pont Sainte Maxence	Les Terriers
Villers Saint Paul	Belle Vue Belle Visée